

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PRISE A BAIL DU 2ÈME ÉTAGE DU BÂTIMENT COMMUNAL ZÉGUT PAR LA SAS LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX (3.6)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **25 octobre 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **25 octobre 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI,  
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,  
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**CONSIDÉRANT** l'occupation du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment communal sis 28, rue Ernest Zégut, d'une surface de 140 m<sup>2</sup>, par la SAS Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex (LLPE Pays de Gex) pour l'accomplissement de ses missions de relais petite enfance de la ville de Gex,

**CONSIDÉRANT** la demande de la SAS LLPE Pays de Gex de prolonger le bail signé le 3 avril 2019,

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et le projet de bail,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bail à passer avec la SAS Léo Lagrange Petite Enfance en Pays de Gex pour les locaux du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment communal sis 28, rue Ernest Zégut,

- **DIT** que le bail est prolongé pour une durée de huit années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2032, moyennant un loyer trimestriel révisable de 3 221,30 € hors charges (révisable au 1<sup>er</sup> avril chaque année),
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer le bail annexé à la présente et tous documents s'y rapportant.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20241105-2024\_124\_DEL-DE

